



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2002/L.27
29 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dix-septième session
New Delhi, 23-29 octobre 2002
Point 8 de l'ordre du jour

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des informations fournies dans le document FCCC/SBSTA/2002/INF.17 et des communications des Parties consignées dans le document FCCC/SBSTA/2002/MISC.15 et Add.1.
2. Le SBSTA a noté la déclaration faite par le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et de l'état d'avancement des activités relatives à la décision 5/CP.5.
3. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les déclarations faites par les représentants du Programme mondial de recherche sur le climat, du Programme international sur la géosphère et la biosphère et du Programme international relatif aux dimensions humaines et par le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les activités en cours au sein de leurs organisations respectives. Il a également pris note avec satisfaction des communications faites par les représentants de ces organisations, du Groupe international des agences de financement et de l'Agence internationale de l'énergie ainsi que par des experts du GIEC au cours de la réunion spéciale organisée en marge de la Conférence.

4. Le SBSTA s'est félicité de l'échange de vues qui avait eu lieu à l'occasion de la réunion spéciale organisée en marge de la Conférence. Un certain nombre de grandes questions avaient été jugées importantes dans l'optique d'un dialogue entre le GIEC, les programmes internationaux de recherche représentés à la réunion et le SBSTA. Ces questions étaient les suivantes:

a) L'indépendance du GIEC et de ces programmes internationaux de recherche ainsi que leur volonté de résoudre les problèmes scientifiques posés par l'application de la Convention et mis en évidence dans le troisième rapport d'évaluation (TRE);

b) Le rôle du GIEC à qui il revenait de faire le point régulièrement des connaissances acquises dans le domaine des changements climatiques et de communiquer les résultats de ses évaluations au SBSTA;

c) L'intensification de la collaboration entre les programmes internationaux de recherche;

d) La nécessité de renforcer les liens entre les programmes de recherche internationaux et régionaux et de faire en sorte que les scientifiques des pays en développement contribuent davantage aux travaux de recherche;

e) Le calendrier des nouveaux travaux de recherche à entreprendre dans le cadre de l'établissement du quatrième rapport d'évaluation du GIEC, et notamment le choix de l'année 2007 pour la publication du rapport.

5. Le SBSTA a noté que la réunion spéciale organisée en marge de la Conférence avait montré que la communauté scientifique internationale avait entrepris d'importants travaux de recherche comme suite aux recommandations formulées par le GIEC dans son troisième rapport d'évaluation. Mais cette réunion avait également mis en lumière la nécessité d'adopter une démarche pluridisciplinaire et mieux coordonnée pour étudier les questions intersectorielles comme la relation entre les changements climatiques, le développement durable et l'équité, la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les incertitudes. Les Parties avaient soulevé d'autres questions importantes concernant la recherche, leurs

observations à cet égard étant présentées dans les documents FCCC/SBSTA/2002/MISC.15 et Add.1 et reprises sous forme synthétique dans le document FCCC/SBSTA/2002/INF.17.

6. Le SBSTA a noté qu'il était important que l'on entreprenne une action internationale intégrée en matière de recherche et d'observation systématique et que le GIEC procède à des évaluations afin de fournir des informations pour les travaux menés dans le cadre de la Convention. Il a reconnu qu'il était nécessaire d'associer plus activement les scientifiques des pays en développement aux activités de recherche dans le domaine des changements climatiques. Le SBSTA a noté – et a décidé d'étudier à ses sessions futures – la nécessité d'appuyer un renforcement des capacités endogènes aux fins de la recherche et de l'observation systématique dans les pays en développement. Il a invité l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à prendre note de ces besoins et à les étudier à ses sessions futures, notamment dans le contexte de la décision 2/CP.7.

7. Le SBSTA a décidé d'examiner régulièrement à ses sessions futures les questions relatives à la recherche dans le domaine des changements climatiques afin:

a) D'informer les Parties des activités en cours et prévues dans le cadre des programmes de recherche internationaux et intergouvernementaux au moyen de comptes rendus périodiques;

b) D'offrir aux Parties la possibilité de débattre des besoins et des priorités en matière de recherche et des moyens d'y répondre;

c) De faire part de ces besoins et priorités en matière de recherche à la communauté scientifique. Dans un premier temps, le SBSTA a prié le secrétariat de communiquer pour information et examen les documents FCCC/SBSTA/2002/INF.17 et FCCC/SBSTA/MISC.15 et Add.1 aux programmes de recherche internationaux, intergouvernementaux et régionaux ainsi qu'au GIEC en les invitant à donner leur avis.

8. Le SBSTA s'est félicité de la première compilation-synthèse des rapports nationaux sur les systèmes mondiaux d'observation du climat émanant des Parties visées à l'annexe I publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2002/INF.15. Il a encouragé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à soumettre leur rapport national aussitôt que possible.

9. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, juste avant sa dix-huitième session, des consultations intersessions au sujet du deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat que le secrétariat du SMOC était en train d'établir. Ces consultations devraient faciliter l'échange de vues sur l'utilisation de ce rapport, parallèlement aux rapports nationaux, pour repérer les lacunes à combler et déterminer les mesures à prendre en priorité afin d'améliorer les systèmes mondiaux d'observation du climat. Le SBSTA a prié également le secrétariat de lui rendre compte des résultats de ces consultations à sa dix-huitième session et a rappelé que, dans les conclusions qu'il avait adoptées à ce sujet à sa quinzième session, il avait souhaité que le rapport sur l'adéquation puisse être examiné sur le fond à la neuvième session de la Conférence des Parties.

10. Le SBSTA a noté que les ateliers régionaux organisés par le secrétariat du SMOC sur la mise en œuvre de la décision 5/CP.5 étaient en train de déboucher sur des propositions concrètes visant à remédier aux lacunes des systèmes mondiaux d'observation du climat dans les pays en développement. Il a invité le SBI à prendre note de la nécessité de financer les éléments des propositions concernant le système mondial et à en étudier les incidences financières possibles à ses sessions futures, notamment dans les directives adressées au mécanisme financier de la Convention.

11. Le SBSTA a pris note d'une proposition de l'Australie visant à constituer un fonds de contributions volontaires destiné à permettre au SMOC de répondre aux besoins hautement prioritaires concernant les systèmes mondiaux d'observation du climat. Il a noté que nombre de ces besoins se faisaient sentir dans les pays en développement. Le SBSTA a encouragé le comité directeur du SMOC à étudier cette proposition à ses sessions futures.
